

Rapport sur le Budget primitif

Présenté par Patrice Bessac
Président de l'EPT Est Ensemble
et Samia Sehouane
Vice-présidente déléguée aux finances, aux ressources humaines et à
l'administration générale

2024



**Est
Ensemble**
Grand Paris

Introduction	4
I. Le budget primitif pour 2024 porte l'ambition de la redirection des politiques publiques d'Est Ensemble en faveur du climat et de la justice sociale.....	5
A. Un budget inscrit dans la trajectoire du mandat : Renforcement de l'épargne pour financer une programmation ambitieuse des investissements	5
B. En fonctionnement, une épargne robuste qui permet de poursuivre les actions pour le climat et la justice sociale.....	6
1. Les recettes réelles de fonctionnement restent dynamiques et évoluent de +4,7 % par rapport au Budget Primitif 2023	6
2. Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent de +3,4% par rapport au BP 2023	7
C. Est ensemble poursuit en 2024 une stratégie d'investissements ambitieuse particulièrement orientée dans la seconde partie du mandat sur l'aménagement et le renouvellement urbain	9
1. Les dépenses réelles d'investissement progressent, au service de la culture, des sports, de l'aménagement et du renouvellement urbain, mais aussi des projets de transition écologique avec le plan arbre et le grand chemin	9
2. Les recettes réelles d'investissement sont principalement générées par les subventions et le recours à l'emprunt .	10
II – La programmation pluriannuelle des investissements porte les ambitions d'une collectivité urbaine soucieuse de renaturer son territoire	13
III – La trajectoire d'endettement de la collectivité est maîtrisée et soutenable	15
A. Un encours de dette maîtrisé, partagé entre de nombreux prêteurs	15
B. La gestion active de la trésorerie.....	17
ANNEXES PRECISIONS SUR LA FISCALITÉ - DÉTAIL DES POLITIQUES PAR COMPÉTENCE.....	18
1. LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) EN 2024	19
2. LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) – ANNEE 2024.....	20
3. LES RESSOURCES HUMAINES ET DEPENSES ASSOCIEES	21
4. LA PREVENTION ET LA VALORISATION DES DECHETS.....	22
5. LA CULTURE.....	24
6. LES ACTIVITES SPORTIVES	25
7. L'HABITAT ET LE RENOUVELLEMENT URBAIN.....	27
8. L'AMENAGEMENT URBAIN ET LES DEPLACEMENTS	29
9. NATURE ET TRANSITION ECOLOGIQUE	31
10. L'EMPLOI, L'ECONOMIE ET LA COHESION SOCIALE	33
11. LA POLITIQUE DE LA VILLE ET L'ACCES AUX DROITS	35
12. LA POLITIQUE BATIMENTAIRE	36

Introduction

Le budget primitif 2024 d'Est-Ensemble est le neuvième de l'établissement public. Il s'inscrit dans la poursuite du développement des projets et des compétences du Territoire.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la création de la Métropole du Grand Paris (MGP) a conduit à de nouveaux flux financiers. Une relation triangulaire s'est désormais instaurée entre la Métropole, les villes et Est-Ensemble, qui repose sur :

- L'attribution de compensation, qui est versée par la Métropole aux villes. Elle est basée sur le montant de l'attribution de compensation antérieurement versée en 2015 par Est-Ensemble aux villes, à laquelle s'ajoute la Dotation de Compensation sur la Part Salaire (DCPS), élément constitutif de l'ancienne Dotation Globale de Fonctionnement (ex-DGF, version 2015) d'Est-Ensemble.
- Le Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT), qui est versé par les villes à Est-Ensemble. Il s'agit essentiellement de l'ex-fiscalité sur les ménages antérieurement perçue par Est-Ensemble en 2015, revalorisée selon les conditions déterminées par les lois de finances. S'ajoute la DCPS telle qu'elle est versée par la Métropole ainsi que la part « équilibre » adoptée selon le Pacte financier et fiscal, ainsi que les charges transférées depuis le 1^{er} janvier 2016 et ultérieurement.
- La Dotation d'Equilibre versée par Est-Ensemble à la Métropole : son calcul est réalisé par comparaison entre deux « termes » ce qui aboutit essentiellement à verser à la Métropole une large part de l'ex-attribution de compensation qui était antérieurement versée aux villes. Il s'agit de la principale dépense d'Est-Ensemble.

Est Ensemble adoptera un budget en affectant de manière anticipée le résultat de l'exercice 2023 du budget principal.

Les dépenses réelles de fonctionnement du Budget Principal s'établissent à 292,3 M€ contre 282,8 M€ au budget primitif 2023 hors portage de la Régie de l'eau, soit une augmentation de 3,4%.

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 105,4 M€ contre 86,9 M€ au BP 2023 hors portage de la Régie de l'eau, soit une hausse de 21,4%.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 315,9 M€ contre 301,7 M€ pour le BP 2023 hors portage de la Régie de l'eau, soit une augmentation de 4,7%.

Les recettes réelles d'investissement, s'établissent à 79 M€ contre 53,7 M€ inscrits au BP 2023, soit une hausse de 48%.

I. Le budget primitif pour 2024 porte l'ambition de la redirection des politiques publiques d'Est Ensemble en faveur du climat et de la justice sociale

A. Un budget inscrit dans la trajectoire du mandat : Renforcement de l'épargne pour financer une programmation ambitieuse des investissements

Est Ensemble présente un budget poursuivant les efforts de gestion, tout en s'attachant à la qualité du service public rendu sur le territoire. Conformément au pacte de gouvernance, Est ensemble et les communes membres contribuent au financement d'une programmation des investissements qui devrait représenter plus de 300 M€ de charges nettes en fin de mandat.

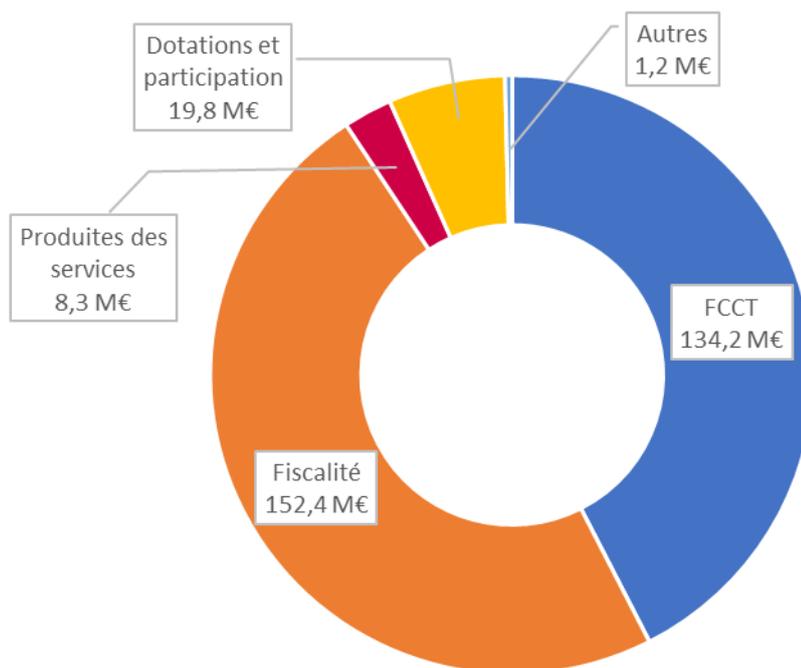
La construction budgétaire pour 2024 permet à la collectivité de renforcer son équilibre structurel :

- Les dépenses de la Collectivité restent marquées par un contexte inflationniste, avec d'une part les coûts liés à l'énergie qui se maintiennent à un niveau élevé (6 M€) et la revalorisation du point d'indice des agents publics de juillet 2023 qui entrera en année pleine (+600 K€) ainsi que la hausse de 5 points de tous les agents au 1^{er} janvier 2024 (+586K€).
- La loi de finances 2024 adoptée en décembre 2023 reconduit le moratoire sur le transfert de la CFE à la Métropole du Grand Paris, tout en abaissant le reversement de la croissance de CFE au profit de la Métropole du Grand Paris de deux tiers à la moitié.
- Les recettes de la fraction fiscale du FCCT progressent également sous l'effet de la hausse de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé en 2023 à hauteur de 3,9 %.
- La collectivité poursuit ses efforts de gestion pour répondre à l'objectif de 1,5 M€ d'économies du pacte de gouvernance, notamment par la maîtrise des dépenses de fonctionnement dans un contexte de poursuite du développement des politiques publiques portées par l'établissement (plan arbres, grand chemin, dispositif territoire zéro chômeurs, plan pour l'insertion des jeunes, ...).
- Le virement vers la section d'investissement s'élève à 7 M€ au BP 2024, permettant de dégager un auto-financement de 23,5 M€. Cette épargne participe au financement des dépenses d'équipement prévues par la collectivité et permet de contenir le recours à l'emprunt, qui s'établit à 44,4 M€ dont 8,4 M€ pour le renouvellement urbain. La reprise de résultat 2023 de l'ordre de 4,47 M€ en juin 2024 permettra d'abaisser le besoin d'emprunt à 39,97 M€.

B. En fonctionnement, une épargne robuste qui permet de poursuivre les actions pour le climat et la justice sociale

1. Les recettes réelles de fonctionnement restent dynamiques et évoluent de +4,7 % par rapport au Budget Primitif 2023¹

Répartition des recettes réelles de fonctionnement



Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **315,9 M€**. L'évolution par rapport au budget primitif 2023 hors portage est de +4,7 %, soit **+14,2 M€**.

Grâce au report de la réforme qui supposait le transfert de la CFE en 2024 à la Métropole, Est ensemble continue de bénéficier d'une dynamique de fiscalité économique dans un contexte où celle-ci a été totalement réduite pour les départements et les régions. Le maintien de la CFE au niveau des EPT a en particulier permis de faire face à l'inflation de l'énergie et des coûts à la construction. En dehors de cette fiscalité, Est ensemble est dépendante de ses communes membres qui lui versent le FCCT.

En l'absence de la notification des bases fiscales, les hypothèses du débat sur les orientations budgétaires sont maintenues :

- La contribution foncière des entreprises (CFE) progresse de +5%. Le taux de CFE est maintenu à son niveau de 2023. Il convient de noter que plusieurs allocations compensatrices sont versées par l'Etat pour un montant significatif (11,9 M€) au titre notamment de l'exonération de CFE pour les contribuables dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5 000 euros et au titre de la compensation de l'abattement de 50% des bases des établissements industriels.
- Une hausse du produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères en raison de la revalorisation de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) à hauteur de 3,9 % et d'une augmentation du taux de 8,44% à 8,77% pour faire face à la hausse du coût de traitement des déchets par le SYCTOM auquel Est Ensemble est adhérent.

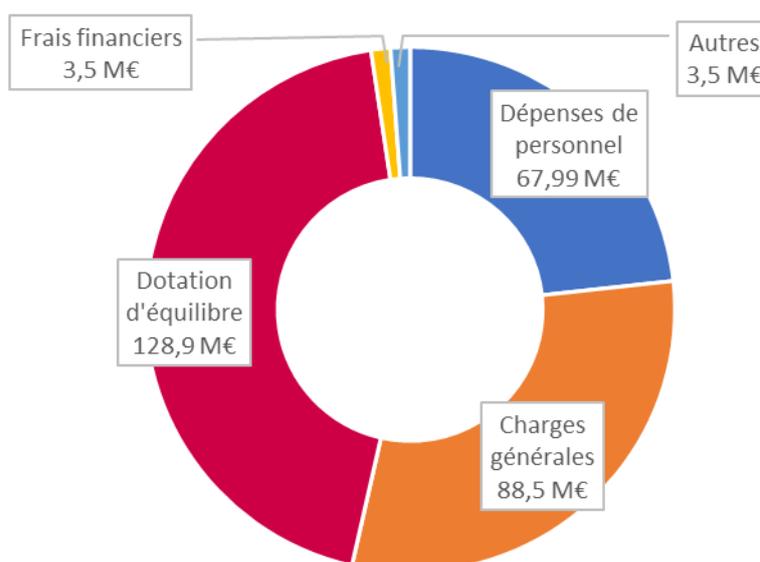
Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) versé par les villes membres, comporte trois parts :

¹ Hors portage de la Régie de l'eau

- La part « fiscale » composée de l'ex-fiscalité perçue jusqu'en 2015, lors qu'Est ensemble était encore une communauté d'agglomération, revalorisée en 2024 sous l'effet de la progression de l'IPCH. Cette dynamique ne s'applique que sur la moitié des bases fiscales.
- La part « équilibre », fixée à 4 000 000 €, conformément aux engagements du Pacte de gouvernance financière et fiscale adopté en 2022.
- La part « transfert » tient compte des rapports adoptés par la CLECT depuis 2016.

2. Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent de +3,4% par rapport au BP 2023²

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **292,3 M€** et augmentent de +9,5 M€, soit une hausse de +3,4% par rapport au budget primitif 2023 hors portage de la Régie de l'eau.

La **dotation d'équilibre**, versée à la Métropole du Grand Paris, constitue toujours le principal poste de dépenses avec 44% du montant total, soit 128,9 M€. La dotation d'équilibre majore ainsi artificiellement les flux budgétaires d'Est Ensemble tout en rognant son autonomie puisque ses modalités de calcul sont déterminées par la réglementation. Par ailleurs, son versement est directement subordonné à la perception du FCCT préalablement versé par les villes. Conformément à la Loi de Finances 2024, la dotation d'équilibre est par ailleurs majorée d'un reversement de la moitié de la dynamique de la Cotisation Foncière des Entreprises à la Métropole, soit 1,4 M€.

L'évolution de la **dotation d'intercommunalité** est désormais le seul élément susceptible de faire varier la dotation d'équilibre. Or, selon les dispositions de l'article L. 5219-8 du CGCT, le montant de la dotation d'intercommunalité de la Métropole du Grand Paris ne fait pas l'objet d'écroulements et varie seulement en fonction de l'évolution de la population. Par prudence, le budget retient un gel du montant de la dotation d'équilibre.

Parmi les autres dépenses, il convient de noter l'augmentation des **frais financiers** (3,5 M€ contre 2,8 M€ au BP 2023) en raison de la hausse des taux d'intérêt en contexte inflationniste mais aussi des besoins de financement que la collectivité va devoir couvrir pour financer ses investissements.

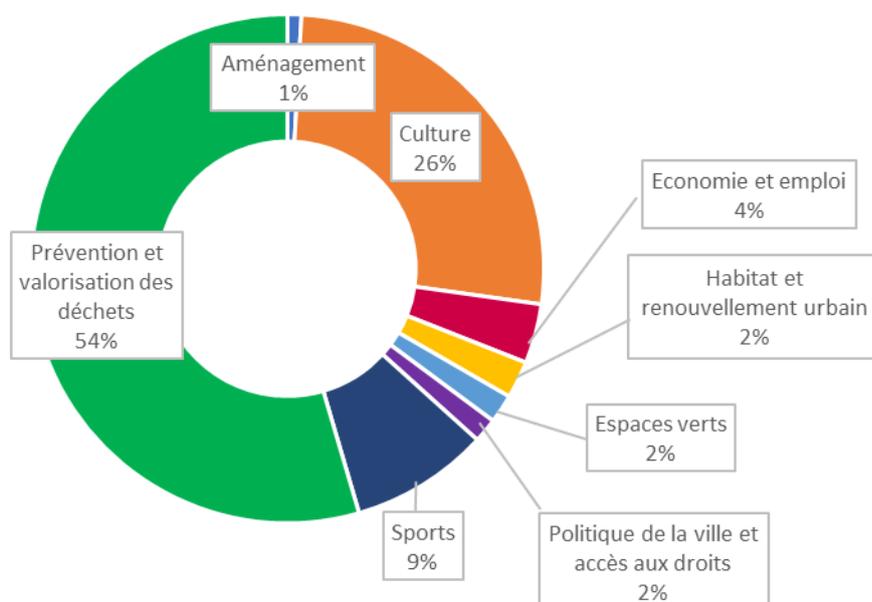
² Hors portage de la Régie de l'eau

Parmi les **charges à caractère général**, les dépenses sont marquées par le maintien d'un coût élevé des fluides à hauteur de 6,6 M€. En 2024, la modification de la tarification de l'eau potable, qui conduit à faire payer plus cher aux plus gros consommateurs d'eau que sont les collectivités et les industriels, afin de préserver la ressource en eau en les faisant réfléchir à des moyens d'économie d'eau, conduit à une augmentation de 800 K€ à 1,3 M€ qui traduit aussi la réouverture de certains équipements en 2024 comme la piscine Maurice Thorez à Montreuil. Face à l'inflation des prix de l'énergie, le plan de sobriété doit donc se poursuivre.

Les charges de personnel du chapitre 012 s'élèvent à 67,9 M€. Les augmentations par rapport à 2023 sont liées à l'attribution de 5 points d'indice majoré pour tous les agents publics à compter du 1er janvier 2024, à la mise en œuvre en année pleine de la revalorisation de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves pour les professeurs et assistants territoriaux d'enseignement artistique, à l'augmentation annoncée d'un point du taux de la contribution employeur finançant la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), au glissement vieillesse technicité.

Ces augmentations seront cependant contenues par un effort renforcé de maîtrise des dépenses.

Ventilation des dépenses de fonctionnement consolidées par politiques publiques (masse salariale incluse)



Les principales politiques publiques mises en œuvre sur le territoire d'Est ensemble concernent la prévention et la valorisation des déchets, ainsi que la culture qui concentre près de la moitié des agents de la collectivité dans les domaines des cinémas, des bibliothèques et des conservatoires. En complément, Est ensemble poursuit la politique publique du savoir nager via la gestion des piscines sur tout son territoire.

Enfin, une nouvelle impulsion a été donnée en début de mandat qui fait du développement économique et de l'emploi une politique publique majeure alors que le taux de chômage du territoire de 17,6% reste très supérieur au taux moyen national.

C. Est ensemble poursuit en 2024 une stratégie d'investissements ambitieuse particulièrement orientée dans la seconde partie du mandat sur l'aménagement et le renouvellement urbain

1. Les dépenses réelles d'investissement progressent, au service de la culture, des sports, de l'aménagement et du renouvellement urbain, mais aussi des projets de transition écologique avec le plan arbre et le grand chemin

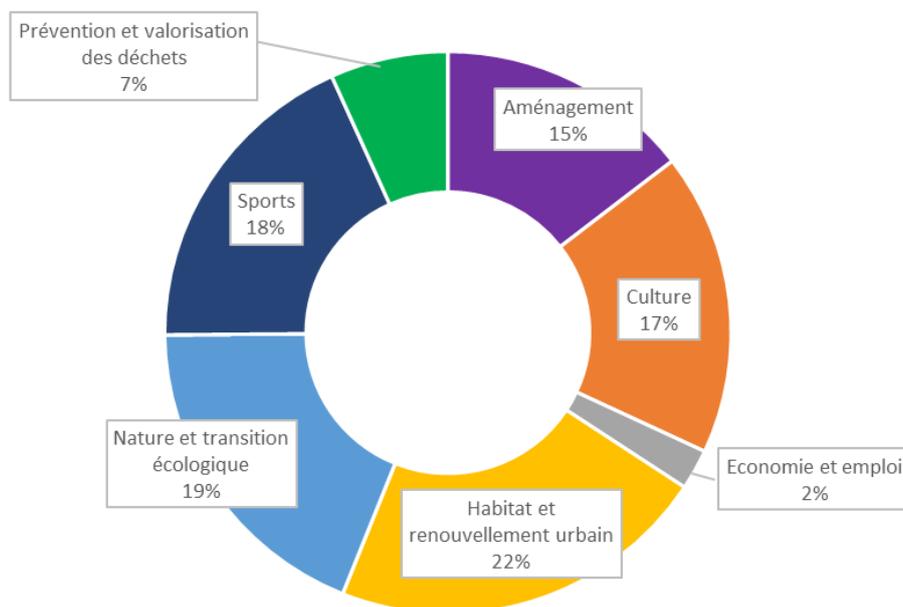
Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **105,5 M€**, en hausse par rapport au montant voté en 2023 (86,9 M€). Ce niveau témoigne d'une maturité des projets à financer de notre territoire dans un contexte où l'ambition de la Programmation Pluriannuelle des Investissements a été orientée vers la transition écologique, la culture et les sports, l'aménagement et le renouvellement urbain et l'habitat indigne.

L'amortissement du capital de dette progresse de 9,3 M€ en 2023 à 10,6 M€ en 2024.

Enfin, les restes à réaliser (RAR) 2023, qui constituent des dépenses comptablement et juridiquement engagées mais non mandatées au 31 décembre de l'exercice précédent, s'élèvent à 7,7 M€ (soit un niveau en augmentation par rapport à l'année 2022, où les RAR s'élevaient à 5,3 M€).

Principales opérations d'investissements	Montant
STADE NAUTIQUE MAURICE THOREZ	9 700 000
PLAN ARBRES	7 783 855
RENOVATION CONSERVATOIRE DE MONTREUIL	7 000 000
PRU2 GAGARINE - ROMAINVILLE	4 186 595
VEFA CINEMA BOBIGNY	3 800 000
NOUVELLE PISCINE DES MALASSIS BAGNOLET	3 400 000
GRAND CHEMIN MONTREUIL	2 800 000
PRU2 CENTRE VILLE - BOBIGNY	2 551 189
OPERATION AMENAGEMENT 7 ARPENTS	2 374 606
TCA QUATRE CHEMINS	2 140 531
GRAND CHEMIN Etudes generales	1 900 000
GRAND CHEMIN LES LILAS	1 900 000
ZAC RIVES DE L'OURCQ BONDY - PASSERELLE	1 860 000
REGIE DE L'EAU - BATIMENT LEO LAGRANGE	1 850 000
INFORMATIQUE, RESEAUX ET TELECOMMUNICATIONS	1 829 000
ZAC PLAINE DE L'OURCQ NOISY - PARTICIP. AMENAGEUR	1 773 600
RESTRUCTURATION CONSERVATOIRE DE MUSIQUE PSG	1 750 000
AVANCE ZAC DE L'HORLOGE	1 600 000
ZAC DE L'HORLOGE - ROMAINVILLE	1 587 006
ZAC RIVES DE L'OURCQ - BONDY - VERSEMENT AMENAGEUR	1 517 000
ZAC FRATERNITE MONTREUIL - PARTICIPATION AMENAGEUR	1 500 000
ZAC ECOCITE BOBIGNY - PARTICIPATION A L'AMENAGEUR	1 400 000
BONDY - MEDIATHEQUE / HOTEL D'ACTIVITE	1 300 000
BACS x ABRI BACS - PRE COLLECTE DECHET ALIMENTAIRE	1 260 000

Ventilation des dépenses d'investissement consolidées par politique publique (en %)



2. Les recettes réelles d'investissement sont principalement générées par les subventions et le recours à l'emprunt

Les recettes réelles d'investissement (hors écritures de résultat, restes à réaliser) atteignent **79 M€**.

Elles correspondent principalement aux subventions (27 M€), accordées par des partenaires extérieurs et des communes membres dans le cadre des conventions de cofinancement d'opérations. Elles concernent en particulier le Plan Arbres, le Grand Chemin, l'aménagement de la ZAC Rives de l'Ourcq, des 7 Arpents et des Quatre Chemins, le stade nautique Maurice Thorez et la médiathèque de Bondy. La recherche de financements extérieurs contribue à réduire le besoin d'emprunt. Leur niveau est, en proportion des projets, relativement exceptionnel. Les recettes d'investissement comprennent également le Fonds de compensation de la TVA (6,2 M€) et des cessions pour 350 K€.

L'emprunt d'équilibre au chapitre 16 ³ s'élève à 44,44 M€ dont 8,4 M€ pour le renouvellement urbain, soit un montant en augmentation de 23,5 M€ par rapport au BP 2023. La reprise de résultat 2023 de l'ordre de 4,47 M€ en juin 2024 permettra d'abaisser le besoin d'emprunt à 39,97 M€.

³ Le chapitre 16 fait également apparaître le remboursement de la Régie de l'eau pour le paiement de la dette du SEDIF pour 780 K€

Budget Principal - Balance de fonctionnement BP 2024

DEPENSES		
Chapitre	BP 2023 (hors portage Régie)	BP 2024
011 - Charges à caractère général	77 857 027,34	80 916 995,61
Dont DPVD	52 146 200,00	55 568 097,00
Dont Batiments	10 156 275,00	9 544 400,00
012 - Charges de personnel	61 969 491,49	67 991 412,58
014- Atténuation de produits	131 341 814,00	131 407 754,00
Dont dotation d'équilibre	129 385 136,00	128 904 657,00
65- Autres charges de gestion courante	6 776 821,80	7 605 723,00
Dont contribution eaux pluviales	480 000,00	660 000,00
66- Frais financiers	2 835 285,06	3 460 000,00
67- Charges exceptionnelles	68 000,00	68 000,00
68 - Provisions pour risques	1 989 383,86	893 127,02
022 - Dépenses imprévues		-
Dépenses réelles de fonctionnement	282 837 823,55	292 343 012,21
023- Virement à la section d'investissement	19 977 952,36	7 070 593,71
042- Dotation aux amortissements	17 500 000,00	20 000 000,00
Dépenses d'ordre de fonctionnement	37 477 952,36	27 070 593,71
TOTAL	320 315 775,91	319 413 605,92

D002

Total des dépenses de fonctionnement cumulées (TOTAL + Résultat)	320 315 775,91	319 413 605,92
---	-----------------------	-----------------------

RECETTES		
Chapitre	BP 2023 (hors portage Régie)	BP 2024
73 - Fiscalité	143 296 926,80	152 376 490,00
CFE	70 237 600,00	73 726 126,00
Rôles Supplémentaires de CFE		500 000,00
TEOM	64 100 000,00	69 191 038,00
74 - Dotations et participations	150 825 050,17	154 081 906,92
FCCT	132 408 838,00	134 200 620,00
70 - Produits des services	6 316 895,00	8 277 294,00
75 - Autres produits (loyers...)	543 016,00	525 915,00
013 - Atténuations de charges	490 000,00	452 000,00
76 - Produits financiers		-
77 - Recettes exceptionnelles	200 000,00	200 000,00
78 - Reprise de provision		-
Recettes réelles de fonctionnement	301 671 887,97	315 913 605,92
042- Opérations d'ordre de transferts entre secti	3 300 000,00	3 500 000,00
Recettes d'ordre de fonctionnement	3 300 000,00	3 500 000,00
TOTAL	304 971 887,97	319 413 605,92

R002- Excédent de fonctionnement reporté	15 823 887,94	
--	---------------	--

Total des recettes de fonctionnement cumulées (TOTAL + Résultat)	320 795 775,91	319 413 605,92
---	-----------------------	-----------------------

Budget Principal - Balance d'investissement BP 2024

DEPENSES		
Chapitre	BP 2023 (hors portage Régie)	BP 2024
20 - Immobilisations incorporelles	9 914 711,08	6 832 916,20
204 - Subventions d'équipement versées	14 814 339,49	19 917 750,80
21 - Immobilisations corporelles	22 511 687,70	35 166 464,84
23- Immobilisations en cours	29 992 300,00	30 816 200,00
Total des dépenses d'équipement	77 233 038,27	92 733 331,84
13 - Subventions d'investissement	72 952,49	-
16 - Remboursement de la dette	9 299 800,00	10 646 800,00
26 - Participations et créances rattachées à c	10 000,00	72 500,00
27 - Autres immobilisations financières	280 000,00	2 005 000,00
020 - Dépenses imprévues	-	-
Total des dépenses financières	9 662 752,49	12 724 300,00
45 - Opérations pour compte de tiers	-	-
Total des dépenses réelles d'investissem	86 895 790,76	105 457 631,84

040 - opérations d'ordre de transfert entre se	3 300 000,00	3 500 000,00
041 - opérations patrimoniales	1 600 000,00	2 400 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissem	4 900 000,00	5 900 000,00

TOTAL	91 795 790,76	111 357 631,84
--------------	----------------------	-----------------------

Restes à réaliser N-1	5 312 351,11	7 709 042,41
-----------------------	--------------	--------------

D001	-	-
------	---	---

Total des dépenses d'investissement cumulées (TOTAL + Résultat)	97 108 141,87	119 066 674,25
--	----------------------	-----------------------

RECETTES		
Chapitre	BP 2023 (hors portage Régie)	BP 2024
20 - Immobilisations incorporelles	-	-
204 - Subventions d'équipement versées	1 500 000,00	-
21 - Immobilisations corporelles	-	-
23- Immobilisations en cours	-	-
13 - Subventions d'investissement reçues	21 441 026,83	27 521 362,66
16 - Emprunts et dette assimilées	20 898 362,46	45 221 483,07
Total recettes d'équipement	43 839 389,29	72 742 845,73
10 - FCTVA	7 400 000,00	6 176 247,37
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	1 015 846,00	-
165 - Dépôts et cautionnements reçus	16 000,00	16 000,00
27 - Autres immobilisations financières	-	106 040,00
024 - Produits des cessions d'immobilisations	1 462 449,00	351 500,00
Total des recettes réelles d'investissement	53 733 684,29	79 392 633,10

040 - opérations d'ordre de transfert entre sectio	17 500 000,00	20 000 000,00
041 - opérations patrimoniales	1 600 000,00	2 400 000,00
021 - Virement	19 977 952,36	7 070 593,71
Total des recettes d'ordre d'investissement	39 077 952,36	29 470 593,71

TOTAL	92 811 636,65	108 863 226,81
--------------	----------------------	-----------------------

Restes à réaliser N-1	216 909,00	10 203 447,44
-----------------------	------------	---------------

R001	4 079 595,94	-
------	--------------	---

Total des recettes d'investissement cumulées (TOTAL + Résultat)	97 108 141,59	119 066 674,25
--	----------------------	-----------------------

II – La programmation pluriannuelle des investissements porte les ambitions d’une collectivité urbaine soucieuse de renaturer son territoire

Compte-tenu des opérations ouvertes précédemment et des ajustements proposés, il est prévu au BP 2024 de consacrer 79 746 201 € de crédits de paiement sur les autorisations de programme en 2024, et 896 416 € sur les autorisations d’engagement.

Autorisations d’engagement (fonctionnement)

Evolution des enveloppes des autorisations d’engagement (AE) en dépenses :

OPERATION	AE votée N-1	Evolution	AE votée N
8021501019 PLAN DE SAUVEGARDE LA NOUE BAGNOLET	804 000,00	206 435,17	1 010 435,17
8021604013 FLUX FINANCIERS ANRU+ (VOLET FONCTIONNEMENT)	772 325,00	-355 095,40	417 229,60

Actualisation des échéanciers des autorisations d’engagement (AE) en dépenses :

Opération	AE votée N	< 2024	CP 2024	> 2024
8022101038 Dispositif territorial d'amélioration de l'habitat	2 600 000,00	231 670,84	200 000,00	2 168 329,16
8021501002 SECOND PLAN DE SAUVEGARDE COPRO LA BRUYERE BONDY	1 420 000,00	1 223 366,01	180 045,00	16 588,99
8021501019 PLAN DE SAUVEGARDE LA NOUE BAGNOLET	1 010 435,17	745 435,17	145 000,00	120 000,00
8021501033 ETUDES HABITAT PRIVE	173 688,00	117 398,83	32 300,00	23 989,17
8021504004 RENOUVELLEMENT URBAIN TERRITORIAL	2 880 546,00	1 056 381,83	185 000,00	1 639 164,17
8021501040 PDS - OPAH CENTRE VILLE BOBIGNY	2 200 500,00	0,00	70 000,00	2 130 500,00
8021604013 FLUX FINANCIERS ANRU+ (VOLET FONCTIONNEMENT)	417 229,60	274 125,00	84 071,00	59 033,60

Autorisations de programme (investissement)

Création et évolution des Autorisations de programme en dépenses :

OPERATION	AP votée N-1	Evolution	AP votée N
9011606003 REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL	204 309,88	51 909,59	256 219,47
9081801005 RENOVATION DE LA BIBLIOTHEQUE ELSA TRIOLET	1 148 062,86	68 878,38	1 216 941,24
9031601010 PISCINE LECLERC & BACQUET - CRD PANTIN	59 300 000,00	147 638,36	59 447 638,36
9021602013 FLUX FINANCIERS ANRU + (INVESTISSEMENT)	676 104,71	355 095,40	1 031 200,11
9221217001 LGC Etudes generales	28 020 236,06	-5 562 504,00	22 457 732,06
9221217004 ETUDES URBAINES T1	515 945,00	-337 496,00	178 449,00
9221217009 ETUDES URBAINES T1 >2024	0,00	340 000,00	340 000,00
9221217005 LGC LES LILAS	0,00	1 900 000,00	1 900 000,00
9221217006 LGC MONTREUIL	0,00	2 800 000,00	2 800 000,00
9221217007 LGC BAGNOLET	0,00	600 000,00	600 000,00
9221217008 LGC ROMAINVILLE	0,00	600 000,00	600 000,00

Actualisation des échéanciers des Autorisations de programme en dépenses :

Opération	AP votée N	< 2024	CP 2024	> 2024
9011606002 PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL	2 585 100,00	1 211 584,20	268 460,00	1 105 055,80
9011606003 REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL	256 219,47	110 219,47	146 000,00	0,00
9011606004 MOBILITES - PLM	700 000,00	256 059,05	69 219,00	374 721,95
9021501001 OPAH RU MONTREUIL (PNRQAD)	1 187 139,00	547 149,70	60 000,00	579 989,30
9021501009 OPAH PRE SAINT-GERVAIS	502 209,96	403 717,96	98 000,00	492,00
9021501013 OPAH-CD NOISY-LE-SEC	203 273,00	126 437,13	54 514,00	22 321,87
9021501016 RHI PANTIN 54 RUE DU PRE SAINT-GERVAIS	1 252 394,39	1 224 750,39	15 000,00	12 644,00
9021501021 DISPOSITIF INTERCO DE LUTTE CTRE L'HABITAT INDIGNE	11 532 141,80	8 331 188,80	629 993,00	2 570 960,00
9021501027 OPAH RU BAGNOLET (PNRQAD)	1 331 836,50	322 578,71	46 000,00	963 257,79
9021501037 TCA QUATRE CHEMINS	15 474 181,00	6 244 909,00	2 140 531,00	7 088 741,00
9021501039 OPERATION AMENAGEMENT 7 ARPENTS	18 818 237,00	4 082 601,00	2 374 606,00	12 361 030,00
9021501040 FAAHP 4 CHEMINS	1 046 030,26	218 165,14	180 000,00	647 865,12
9021501041 FAAHP 7 Arpents	1 000 531,00	95 202,95	60 000,00	845 328,05
9021501033 ETUDES PREOPERATIONNELLES HABITAT INDIGNE	1 786 601,83	1 465 524,31	202 500,00	118 577,52
9021201034 PLAN DE SAUVEGARDE LA NOUE BAGNOLET	914 900,00	634 900,82	41 651,00	238 348,18
9021602001 PRU2 LA NOUE MALASSIS - BAGNOLET MONTREUIL	67 230 000,00	1 758 014,88	1 113 600,00	64 358 385,12
9021602002 PRU2 L'ABREUVOIR - BOBIGNY	14 435 016,00	879 617,90	1 111 721,00	12 443 677,10
9021602003 PRU2 CENTRE VILLE - BOBIGNY	26 003 814,00	4 393 599,10	2 581 189,00	19 029 025,90
9021602004 PRU2 QUARTIERS NORD - BONDY	11 873 460,00	972 475,35	269 597,00	10 631 387,65
9021602005 PRU2 BLANQUI - BONDY	6 969 161,00	178 155,36	282 990,00	6 508 015,64
9021602006 PRU2 SABLIERE - BONDY	7 031 125,00	172 814,40	146 293,00	6 712 017,60
9021602007 PRU2 LE MORILLON - MONTREUIL	4 551 440,00	264 120,34	68 000,00	4 219 319,66
9021602008 PRU2 LONDEAU - NOISY-LE-SEC	11 377 970,00	921 535,66	332 561,00	10 123 873,34
9021602009 PRU2 BETHISY CENTRE VILLE - NOISY-LE-SEC	10 041 248,05	310 860,00	605 733,00	9 124 655,05
9021602010 PRU2 QUATRE CHEMINS PANTIN	21 588 806,04	166 849,96	342 765,00	21 079 191,08
9021602011 PRU2 7 ARPENTS PANTIN / PRE SAINT-GERVAIS	15 028 224,47	21 960,00	69 000,00	14 937 264,47
9021602012 PRU2 GAGARINE - ROMAINVILLE	35 043 398,54	4 112 856,26	4 186 595,00	26 743 947,28
9022101042 FAAHP AMELIORATION ET DE RENOVATION THERMIQUE	1 370 200,00	0,00	50 000,00	1 320 200,00
9031601010 PISCINE LECLERC & BACQUET - CRD PANTIN	59 447 638,36	59 007 638,36	440 000,00	0,00
9031601002 CENTRE NAUTIQUE JACQUES BREL	13 319 918,71	12 775 223,99	100 000,00	444 694,72
9031601007 STADE NAUTIQUE MAURICE THOREZ	24 983 893,99	14 709 311,70	9 700 000,00	574 582,29
9031601018 NOUVELLE PISCINE DES MALASSIS BAGNOLET	24 600 000,00	175 601,06	3 400 000,00	21 024 398,94
9041201006 PARC DES GUILLAUMES NOISY LE SEC	3 817 000,00	2 119 407,05	587 899,12	1 109 693,83
9041201007 PARC DES BEAUMONTS	1 217 000,04	603 126,51	255 500,00	358 373,53
9041201008 BOIS DE BONDY	645 000,00	272 666,64	231 780,00	140 553,36
9051201006 BONDY - MEDIATHEQUE / HOTEL D'ACTIVITE	10 833 627,03	2 095 038,26	1 300 000,00	7 438 588,77
9051201007 FONDS ECONOMIE QUARTIERS	3 006 000,00	1 190 872,00	350 000,00	1 465 128,00
9081204016 RENOVATION CONSERVATOIRE DE MONTREUIL	10 399 999,93	2 966 491,98	7 000 000,00	433 507,95
9081504008 RESTRUCTURATION CONSERVATOIRE DE MUSIQUE PSG	12 329 264,83	7 990 877,11	1 750 000,00	2 588 387,72
9081601001 BIBLIOTHEQUE DENIS DIDEROT BONDY	8 500 000,03	1 605 431,03	450 000,00	6 444 569,00
9101201002 CREATION D'UN RESEAU TELECOM TRES HAUT DEBIT	2 532 015,69	2 078 692,48	60 000,00	393 323,21
9151202002 SIGNALETIQUE DES EQUIPEMENTS TERRITORIAUX	1 000 000,00	245 171,89	330 000,00	424 828,11
9161402001 AMENAGEMENT DECHETERIE DE MONTREUIL	2 822 556,51	1 799 643,31	420 000,00	602 913,20
9161202006 EXTENSION DU RESEAU DE COLLECTE PNEUMATIQUE	5 105 545,24	2 845 136,36	800 000,00	1 460 408,88
9161602005 PROGRAMME PLURIANNUEL D'IMPLANTATION DE PAVE	6 269 248,48	4 360 184,52	500 000,00	1 409 063,96
9221201001 ZAC ECOCITE BOBIGNY - PARTICIPATION A L'AMENAGEUR	8 052 792,00	4 000 000,00	1 400 000,00	2 652 792,00
9221202006 ZAC BOISSIERE ACACIAS MONTREUIL - ACQUISITIONS	3 380 000,00	2 415 004,30	246 500,00	718 495,70
9221203005 ZAC FRATERNITE MONTREUIL - PARTICIPATION AMENAGEUR	7 618 003,00	4 675 833,00	1 500 000,00	1 442 170,00
9221205002 ZAC PLAINE DE L'OURCQ NOISY - PARTICIP. AMENAGEUR	14 400 000,00	3 600 000,00	1 773 600,00	9 026 400,00
9221207003 ZAC RIVES DE L'OURCQ - BONDY - VERSEMENT AMENAGEUR	15 050 000,00	2 800 000,00	1 517 000,00	10 733 000,00
9221207006 ZAC RIVES DE L'OURCQ BONDY - PASSERELLE	3 341 640,00	219 240,00	1 860 000,00	1 262 400,00
9221215001 ZAC DE L'HORLOGE - ROMAINVILLE	12 533 797,00	3 011 760,00	1 587 006,00	7 935 031,00
9221216001 TERRITOIRE PLAINE DE L'OURCQ	1 615 500,30	518 886,00	535 450,00	561 164,30
9221217001 LGC Etudes generales	22 457 732,06	1 619 451,63	1 900 000,00	18 938 280,43
9221217003 PEPINIERE	529 555,00	154 919,96	150 000,00	224 635,04
9221217004 ETUDES URBAINES T1	178 449,00	178 449,00	0,00	0,00
9221217005 LGC LES LILAS	1 900 000,00	0,00	1 900 000,00	0,00
9221217006 LGC MONTREUIL	2 800 000,00	0,00	2 800 000,00	0,00
9221217007 LGC BAGNOLET	600 000,00	0,00	600 000,00	0,00
9221217008 LGC ROMAINVILLE	600 000,00	0,00	600 000,00	0,00
9221218001 SECTEUR FAUBOURGS	599 518,00	143 186,00	355 540,00	100 792,00
9041203002 AMENAGEMENT DU PARC LUCIE AUBRAC AUX LILAS	3 000 000,00	1 050 000,00	450 000,00	1 500 000,00
9081801005 RENOVATION DE LA BIBLIOTHEQUE ELSA TRIOLET	1 216 941,24	1 016 941,24	200 000,00	0,00
9081803001 VEFA CINEMA BOBIGNY	22 200 000,00	9 777 364,90	3 800 000,00	8 622 635,10
9161202007 AMENAGEMENT DE LA DECHETERIE DE BONDY	1 400 000,00	3 412,50	200 000,00	1 196 587,50
9041203001 PLAN "ARBRES"	20 000 000,00	794 887,32	7 783 854,72	11 421 257,96
9021602013 FLUX FINANCIERS ANRU + (INVESTISSEMENT)	1 031 200,11	505 778,80	295 782,80	229 638,51
9081204017 ACQUISITIONS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE 2022-2026	1 121 508,00	163 861,22	50 000,00	907 638,78
9021202001 OPH TERRITORIAL	3 300 000,00	600 000,00	600 000,00	2 100 000,00
9021501042 PDS - OPAH CENTRE VILLE BOBIGNY	1 421 000,00	0,00	45 000,00	1 376 000,00
9221217009 ETUDES URBAINES T1 >2024	340 000,00	0,00	160 000,00	180 000,00
9191701002 REGIE DE L'EAU - BATIMENT LEO LAGRANGE	4 000 000,00	0,00	1 950 000,00	2 050 000,00
9021604004 RENOUVELLEMENT URBAIN TERRITORIAL (INVESTISSEMENT)	2 023 291,80	508 268,62	394 770,00	1 120 253,18

III – La trajectoire d’endettement de la collectivité est maîtrisée et soutenable

A. Un encours de dette maîtrisé, partagé entre de nombreux prêteurs

Au 1er janvier 2024, la dette globale d’Est Ensemble s’élève à 119,5 M€ :

Budget Principal	Capital Restant dû (CRD)	Taux Moyen	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes de prêt
	119 499 716,72 €	2,48%	8 ans, 8 mois	37

L’ensemble des emprunts contractés par Est Ensemble respecte la Charte de Bonne Conduite entre les Établissements Bancaires et les Collectivités Territoriales : 100% de l’encours est classé en catégorie A1, soit la catégorie la moins risquée de la classification.

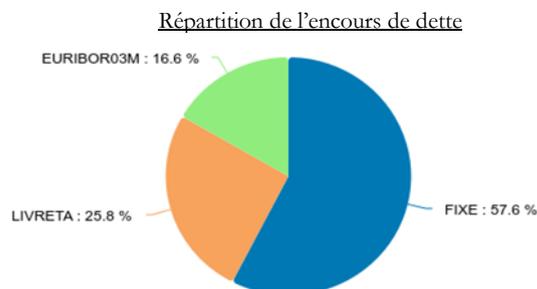
L’annuité prévisionnelle de la dette s’élève à 9,5 M€

Sans les nouveaux emprunts souscrits potentiellement en 2023, l’annuité de la dette serait la suivante :

Annuité hors emprunts 2024	2023	2024	Evolution
Capital payé sur la période	8 907 624,97 €	9 508 989,54	6,8%
Intérêts payés sur la période	1 930 408,76 €	2 888 486,87	49,6%
Annuité	10 838 033,73 €	12 397 476,41	14,4%

Parallèlement, la politique d’emprunt d’Est Ensemble consiste à faire bénéficier la collectivité de taux maîtrisés dans un contexte de taux redevenus haussier depuis le courant de l’année 2022 :

Index	Encours au 01/01/2024	Taux Moyen
FIXE	68 799 623,48	1,45%
VARIABLE	50 700 093,24	3,88
TOTAL	119 499 716,72 €	2,48



L’ensemble des emprunts à taux variable sont contractés en catégorie 1A au sens de la charte Gissler de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités territoriales : cela correspond au niveau de risque le plus bas de cette charte. Ils sont adossés au livret A ou à l’Euribor, c’est-à-dire le coût de l’argent au sein de la zone euro. Le taux moyen de la dette s’élève à

2,48% au 1er janvier 2024, soit un niveau en hausse par rapport au taux moyen du 1er janvier 2023 (1,72%). Ce renchérissement généralisé des emprunts sera de nature à obérer les marges de manœuvre de la collectivité dans les prochaines années.

B. La gestion active de la trésorerie

Pour faire face à l'évolution des charges liées à la mise en œuvre des politiques publiques, Est Ensemble a souscrit une ligne de trésorerie annuelle depuis 2015. Afin de prévoir son éventuelle utilisation, une somme est prévue au BP 2024 au titre des charges liées à la ligne de trésorerie (intérêts et frais de non-utilisation).

L'instauration de la Métropole du Grand Paris a introduit de nouveaux flux pour Est ensemble : l'EPT doit verser chaque mois la dotation d'équilibre à la MGP et percevoir le FCCT de la part des villes membres. Le calendrier contraint ainsi que le montant de ces flux croisés sont susceptibles de peser fortement sur la trésorerie de l'établissement.

ANNEXES
PRECISIONS SUR LA FISCALITÉ -
DÉTAIL DES POLITIQUES PAR COMPÉTENCE

1. La cotisation foncière des entreprises (CFE)
2. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)
3. Les ressources humaines et dépenses associées
4. La prévention et la valorisation des déchets
5. La culture
6. Les activités sportives
7. L'habitat et le renouvellement urbain
8. L'aménagement urbain et les déplacements
9. Les espaces verts
10. L'emploi, l'économie et la cohésion sociale
11. La politique bâtiminaire

1. LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) EN 2024

La loi NOTRe et l'ordonnance du 10 décembre 2015 prise pour son application précisent que les Etablissements Publics Territoriaux (EPT) ne perçoivent plus, à partir de 2016, les parts additionnelles de la taxe d'habitation et des taxes foncières, lesquelles sont rétrocédées à leurs communes membres.

Pendant la période transitoire qui s'étale de 2016 à 2024, les EPT continuent de percevoir la cotisation foncière des entreprises (CFE) et sont donc assimilés à des EPCI à fiscalité propre pour le vote du taux de la CFE en application de l'article 1636 B decies du code général des impôts.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition de chaque contribuable à la CFE d'Est Ensemble. Cette base est déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction de l'appréciation de la valeur locative du bien.

L'article 1636 B decies précise que la variation à la hausse de la CFE que peut voter un EPT est égal au taux voté en 2021, multiplié par le plus faible des 2 coefficients de variation des taux moyens pondérés des communes membres suivants :

- Taux moyens pondérés de la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- Taux moyens pondérés des deux taxes foncières.

En l'absence de transmission par les services fiscaux de l'état 1259, l'évolution des bases prévisionnelles n'est pas connue à ce stade.

Toutefois, la pression fiscale exercée sur les entreprises du territoire via la CFE est élevée. Le taux voté par Est Ensemble est en effet le taux le plus important à l'échelle de la Métropole du Grand Paris, après celui de Plaine commune. Il est donc proposé de maintenir le taux de 2021 en 2024, soit 38,67%, gelant ainsi le taux pour la 13^{ème} année consécutive.

2. LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) – ANNEE 2024

Compétent en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés en application de l'article L. 5219-5 du code général des collectivités territoriales, l'établissement public de territoire (EPT) Est Ensemble assure le financement de cette politique publique en instituant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et en votant annuellement le taux, conformément à l'article 1520 du code général des impôts.

La compétence ayant été transférée en 2011, Est ensemble a unifié progressivement le taux de TEOM applicable sur le territoire et a appliqué pour la 1ère fois en 2021 un taux unique de 7,92%.

Le montant des dépenses permettant d'assurer l'exercice de la compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés ayant progressé, la collectivité a voté en 2022 un taux à 8,44 %.

Pour l'exercice 2024, face à la hausse des tarifs de traitement du SYCTOM de 6,2%, il est proposé au conseil de territoire de réhausser de 4% le taux de la TEOM à hauteur de 8,77%, pour un produit estimé à 69,2 M€.

3. LES RESSOURCES HUMAINES ET DEPENSES ASSOCIEES

Les dépenses de masse salariale inscrites au chapitre 012, s'élèvent à 67,9 M€.

En 2024, cette évolution des dépenses de personnel prend en compte, notamment :

- L'augmentation de 1,5% du point d'indice en année pleine au 1er juillet 2023 : +600K€ en année pleine,
- L'attribution de 5 points d'indice majoré pour tous les agents publics à compter du 1er janvier 2024 : +586K€,
- La mise en œuvre en année pleine de la revalorisation de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves pour les professeurs et assistants territoriaux d'enseignement artistique : + 350K€,
- L'augmentation du taux plafond du versement mobilité à 3,20%, qui s'applique à Paris et dans les départements de petite couronne : 96K€,
- La revalorisation salariale, en année pleine, des échelons de la catégorie C et de la catégorie B au 1er juillet 2023 par le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023,
- L'augmentation des taux de la contribution employeur finançant la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) : pour le régime général, augmentation de la cotisation vieillesse (part employeur) de 1,90% à 2,02% (art. D. 242-4 code de la sécurité sociale), compensée par une réduction du taux moyen de la cotisation AT-MP de 2,24% à 2,12% ; pour les collectivités territoriales, le taux collectif passe de 1,81% à 1,72%* (arrêté du 27 décembre 2023) ; pour le régime spécial : augmentation de la contribution CNRACL (part employeur) de 30,65 % à 31,65 % (art. 5 décret n°91-613 du 28 juin 1991), compensée par la réduction de la cotisation maladie, maternité et invalidité de 9,88% à 8,88% pour l'année 2024 (art. 4 décret n°2024-49 du 30 janvier 2024).
- La hausse du barème d'indemnisation des jours sur les comptes épargnes temps (CET) : 50K€.
- Le glissement vieillesse technicité (avancements d'échelons et de grades) estimé à 1,5% soit +924K€ ;
- Les lignes directrices des gestions appliquées aux agents contractuels (revalorisation de traitements selon la grille d'avancement d'échelon du grade de rattachement) ;
- La réouverture du stade nautique Maurice Thorez ;
- L'ouverture de la bibliothèque des Courtilières en année pleine : +140K€ ;
- La mise à disposition des agents à la Régie de l'eau : +864K€ (compensé en recette par un remboursement de la Régie de l'eau ;

4. LA PREVENTION ET LA VALORISATION DES DECHETS

Au BP 2024, la hausse des dépenses de fonctionnement est maîtrisée à hauteur de 3,535 M€ (soit 6.4%) prenant en compte la montée en puissance du plan zéro déchets avec le nouveau marché de collecte en année pleine et la mise en place de nouvelles politiques publiques mais aussi l'augmentation significative des coûts de traitement opérée par le Syctom (+6,2%) pour 2024 (une augmentation bien plus importante est prévue en 2025 mais n'a pas été anticipée sur l'exercice 2024).

1. La montée en puissance du plan zéro déchets

Le renouvellement du marché de collecte territorial depuis le 02/10/23 a permis le déploiement de nouveaux services, axés sur la réduction des déchets et l'augmentation de la valorisation matière. Après sa mise en place fin 2023, l'effet se verra en année pleine en 2024 avec le déploiement d'actions phares d'accompagnement de ce marché :

- Maintien des moyens dédiés à la sensibilisation et à la prévention mais avec un ciblage plus pertinent par type de collecte et selon les habitats
- Acquisition d'une benne hydrogène : **+ 105 K€**
- Déploiement de la collecte préservante : **+ 549 K€**
- Déploiement de la collecte des déchets alimentaires : **+ 323 K€**
- Déploiement de la collecte des cartons auprès des commerçants : **+ 565 K€**

En outre, le déploiement de véhicules neufs et propres permet une économie de **- 100 K€** en carburant et frais de location.

En parallèle à cette montée en puissance, il est proposé un nouveau service public concernant la collecte des déchets aux abords des Points d'apports volontaires (PAV), soit une nouvelle dépense estimée pour 2024 à **400 K€**.

A l'inverse, le modèle de service des déchèteries mobiles n'ayant pas démontré son efficacité (faible fréquentation et peu de gisement de déchets), il sera suspendu au 01/07/24 et entraîne une baisse des dépenses de **- 130 K€**.

2. L'augmentation des coûts de traitement

L'augmentation de 6,2% des coûts de traitements annoncée par le SYCTOM impacte le budget de fonctionnement à hauteur de **+ 1,1 M€**.

Bien qu'une baisse des tonnages d'ordures ménagères se soit fait ressentir sur l'année 2023, permettant collectivement d'atteindre notre objectif de réduction de 20% des déchets d'ordures ménagères, celle-ci reste timide en cette fin 2023 (en attente de chiffrer l'ambition du nouveau système de collecte mis en place en octobre 2023) et à conforter cette année et les suivantes.

3. L'impact de la conjoncture économique et inflationniste

L'inflation impacte fortement à la hausse les prestations de collecte via la révision contractuelle des marchés publics. Avec 2% d'augmentation, l'impact est de **+ 641 K€**.

Ces hausses sont pondérées par la baisse des volumes traités en 2023 (-5,1%).

Un budget d'investissement qui accompagne les optimisations

- 1- Le démantèlement de la collecte pneumatique à Romainville et sa substitution par une autre modalités de collecte à l'horizon 2026 : Un phasage de travaux est engagé en 2024 qui sera finalisé en 2025 pour le démantèlement des bornes et la restitution du réseau fin 2025 : **+1,2 M€**

- 2- Déploiement de la collecte des déchets alimentaires en points d'apport volontaire. Les coûts de fournitures des contenants pour le lancement de la collecte engendrent une dépense de + **1,26 M€**
- 3- Poursuite du renouvellement des PAV verre et augmentation de leur maillage sur le territoire : **+580 K€**

❖ **L'évolution des crédits entre 2023 et 2024 éligibles au financement par la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)**

(de budget primitif à budget primitif hors restes à réaliser)

	BP 2023	BP 2024
DRF dont DRH	63 435 713,36	66 674 262,16
DRI	5 929 290,49	6 089 200,00
Total dépenses	69 365 003,85	72 763 462,16
RRF - hors TEOM	1 779 820,00	1 069 300,09
RRI	1 279 390,28	2 448 911,70
Total recettes	3 059 210,28	3 518 211,79
Coût net compétence (A)	66 305 793,57	69 245 250,37
Recette TEOM (B)	64 100 000,00	69 191 038,00
Rapport (B)/(A)		-3%
		0%

5. LA CULTURE

En 2024, la direction de la culture d'Est Ensemble poursuivra la mise en œuvre du Schéma de politique culturelle et d'éducation populaire dans les 3 réseaux composés de 28 équipements : 13 bibliothèques, 6 cinémas, 8 conservatoires, 1 auditorium, qui s'inscrivent tous dans une perspective de réduction des inégalités d'accès au savoir et à la création, de cohésion sociale et de soutien aux artistes.

Les hypothèses de construction de ce budget sont les suivantes :

En recettes :

- Pour les cinémas, l'hypothèse de fréquentation repose sur une perspective de stabilisation et est à croiser avec l'augmentation tarifaire intervenue mi-2023. Ces deux éléments combinés ont pour conséquence budgétaire une augmentation des recettes attendue de 120 000 €.
- Pour les conservatoires, l'hypothèse est celle d'une stabilisation du nombre d'inscrits, après une hausse de près de 10% intervenue l'an dernier. Les effets de la réforme tarifaire intervenue en septembre 2022-2023 et l'augmentation intervenue de 2,5% de l'ensemble des tarifs à la rentrée 2023 entraîneront une augmentation des recettes. Au total, 420 000 € de recettes supplémentaires sont ainsi attendues en 2024, liées à la facturation des enseignements dans les conservatoires.

En dépenses :

- Les dépenses sont légèrement à la hausse en 2024 par rapport à 2023 à 3 117 950 € (+66 000 €) en charges générales. Il faut souligner dans ce sens l'ouverture à l'automne 2023 du centre Nelson Mandela à Pantin, dotée d'une activité cinéma et d'un projet de lecture publique enrichis, ainsi que la réouverture du conservatoire de Montreuil en septembre 2024 avec la reprise d'une saison culturelle complète dans l'auditorium. D'autre part, la baisse du mécénat permettant de financer une part importante du *Bel été culturel* d'Est Ensemble conduit à sécuriser son financement en interne tout en assurant le développement de projets transversaux (saison culturelle *Boost* de danses urbaines, *Cité des Marmots* en partenariat avec Marseille) et en mobilisant de nouveaux financements extérieurs.

L'objectif de sobriété budgétaire amène à proposer un budget 2024 centré autour de la continuité du service public à l'utilisateur, sans altérer ni la capacité d'intervention des équipements en direction des publics les plus éloignés de leur fréquentation, ni leur capacité d'initiative et d'innovation.

❖ **Les crédits du secteur en 2024 (hors ressources humaines et hors restes à réaliser)**

BP 2024	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3,3 M€	4,7 M€
Investissement	15,5 M€	2,0 M€

6. LES ACTIVITES SPORTIVES

Le budget 2024 relatif aux activités sportives s'organise autour de trois axes :

1. Le service aux usagers

- L'année 2023 a été marquée par la fermeture du Stade Nautique Maurice Thorez à Montreuil pour une réhabilitation structurelle nécessaire à l'amélioration du fonctionnement de l'établissement et permettant de répondre aux enjeux écologiques du territoire. Ces travaux permettront de réduire les consommations d'énergie de 32% et d'utiliser 26% d'énergie renouvelable à la réouverture. Le système de ventilation et de filtration va être changé, le toit et la structure du bassin ont également fait l'objet d'une réhabilitation complète. Cette fermeture a nécessité une réorganisation de service pour les agents et le redéploiement de 90% des activités sur les autres piscines d'Est Ensemble. Sa livraison est prévue le 31/05/2024 avec une réouverture progressive au public à partir du 02/09/2024. L'installation d'un aileron mobile et une nouvelle organisation du plan d'occupation vont permettre de développer une nouvelle offre de service pour les usagers et les associations.
- Est Ensemble, précurseur sur l'aisance aquatique depuis 2020, va poursuivre la formation de ses maîtres-nageurs en 2024 afin que tous les effectifs soient titulaires de cette attestation.
- L'école de natation territoriale (ENT), présente sur 8 villes du territoire, accueille plus de 1200 enfants de façon hebdomadaire.
A cela s'ajoute l'opération « Apprendre à nager à Est Ensemble », stage gratuit permettant de renforcer le savoir nager en sécurité proposé durant les petites vacances scolaires (hors celles de Noël). Ce dispositif a accueilli 758 enfants en 2023.
- En 2023, l'opération « 1,2,3 Nagez...avec Paris 2024 » répondant à l'appel à projet de Paris 2024 sur le savoir nager a permis d'accueillir 205 enfants dont 153 qui ont été formés aux Gestes qui sauvent. Ce dispositif va être reconduit en 2024 avec toujours cette quête d'attractivité.
- Afin de diversifier l'offre de service aux usagers, plusieurs événements sont programmés en 2024, et notamment : des soirées à thèmes (6 soirées Zen, Tonic) et des événements périodiques et/ou ponctuels (Noël à la piscine, halloween, stage d'aquaphobie...).
- Le Trail des hauteurs a rencontré une véritable hausse de participation avec plus de 1326 coureurs au départ de l'édition 2023 encadrés par plus de 205 intervenants. En 2024, cette manifestation est reconduite avec toujours cette volonté d'Est Ensemble de montrer la richesse du territoire.
- L'année 2024 va également permettre le développement du sport dans les parcs avec des animations sportives proposées dans les 3 parcs gérés par Est Ensemble : le Parc des Guillaumes à Noisy le sec, le Bois de Bondy, le Parc des Beaumonts à Montreuil.

2. Le développement de l'offre de formation :

Cette année, l'objectif de la Direction des Sports en termes de formation s'articule autour de 3 axes :

- Pour les agents techniques, la prévention est mise en avant principalement avec la formation aux gestes et postures, à la prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) et à l'habilitation électrique.
- Concernant les responsables d'équipements aquatiques, un parcours de formation va leur être proposé en complémentarité du « socle des encadrants » organisé par la Direction des Ressources Humaines.
- Enfin, les Maîtres-nageurs sauveteurs vont se voir proposer des formations ayant trait avec le sport santé, l'aqua fitness et l'aisance aquatique.

La Direction des sports poursuit son partenariat avec le CREPS d'île de France en proposant une formation BPJEPS ANN (MNS) sur le territoire avec l'accueil d'apprentis aux métiers des activités de la natation (sur la saison 2023-2024 2 apprentis ont rejoint les effectifs du service), les formations BNSSA sont aussi organisées.

❖ **Les crédits du secteur en 2024 (hors ressources humaines et hors restes à réaliser)**

BP 2024	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1,2 M€	1,3 M€
Investissement	16,4 M€	7,7 M€

7. L'HABITAT ET LE RENOUVELLEMENT URBAIN

La Direction de l'habitat et du renouvellement urbain porte l'élaboration et la mise en œuvre de trois politiques :

- **La politique générale de l'habitat**, avec des projets-phares du mandat tels que le regroupement des OPH, la création d'un office foncier solidaire territorial et la mise en œuvre de l'encadrement des loyers,
- **La politique en direction de l'habitat privé**, qu'il s'agisse d'une part, de l'amélioration et de la rénovation thermique du parc privé, notamment en direction des copropriétés privées dégradées ou en difficultés, et d'autre part, de la lutte contre l'habitat indigne,
- **La politique de renouvellement urbain** conduite dans les 12 quartiers politique de la ville inscrits au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.

En 2024, **concernant la politique générale de l'habitat**, les faits marquants seront :

- Le soutien financier apporté à Office Public de l'Habitat (OPH) territorial Est Ensemble Habitat afin qu'il puisse développer l'activité d'office foncier solidaire et assurer l'éradication des passoires thermiques de son patrimoine,
- La poursuite du dispositif d'encadrement des loyers du parc privé sur le territoire, avec notamment le financement de l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne (OLAP) pour actualiser les loyers de référence,
- le renouvellement de la charte territoriale de gestion urbaine et sociale de proximité en lien avec les 20 bailleurs du territoire gérant du patrimoine au sein des 19 quartiers politique de la ville
- la mise en œuvre du plan partenarial d'information et de gestion du demandeur intégrant la mise en place du dispositif de cotation de la demande et de la mise en œuvre de la gestion en flux des attributions de logements sociaux

En 2024, **concernant la politique en direction de l'habitat privé**, les faits marquants seront :

- L'atterrissage des propositions d'actions au titre du plan territorial de rénovation thermique du parc privé
- la poursuite des dispositifs d'amélioration du parc privé, notamment en OPAH, Plans de sauvegarde et du dispositif territorial d'amélioration de l'habitat privé (DITHAP) conventionnés avec l'ANAH. Ces dispositifs ciblés sur des copropriétés en difficultés (dégradation du bâti, impayés élevés et organes de gestion souvent défaillants) contribuent à la rénovation thermique du parc, mais nécessitent un appui renforcé tant le traitement des situations est long et complexe.
- La dernière année de déploiement du dispositif d'observation des copropriétés privées (VOC)
- la contribution partielle (50% DHRU / 50% DEEU) à l'adhésion à l'PALEC-MVE afin de soutenir l'activité d'information et d'accompagnement des ménages désirant engager des travaux de rénovation thermique en bénéficiant de Maprimerénov (prime Etat). Cette contribution est en augmentation cette année.
- la poursuite des traités de concession d'aménagement « habitat privé » confiés à la SOREQA sur certains quartiers (PNRQAD Bagnolet-Montreuil, PRU des 4 chemins à Pantin, PRU des 7 arpents au Pré et Pantin) et le dispositif territorial de lutte contre l'habitat indigne (DILHI). La lutte contre l'habitat indigne contribue de fait à l'éradication des passoires thermiques du territoire par recyclage foncier.
- La poursuite des études pré-opérationnelles en cours sur certains quartiers en renouvellement urbain, afin d'apprécier l'opportunité et le dimensionnement d'éventuels dispositifs de rénovation thermique et d'amélioration de l'habitat privé (PRU La noue à Montreuil et Bagnolet, PRU Paul Eluard-Chemin Vert à Bobigny).

La politique en direction de l'habitat privé bénéficie de recettes de la part de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), de la Banque des territoires, de la Région et désormais de la Métropole du Grand Paris.

Concernant **la politique de renouvellement urbain**, l'année 2024 est marquée par plusieurs tendances.

En investissement :

- La stabilisation des projets, maintenant validés et contractualisés avec l'ANRU, qui permet de consolider la prospective financière et de sortir de la phase d'études préalables.
- La finalisation de la première phase d'aménagement d'espaces publics réalisés en régie sur le PRU Gagarine à Romainville, la poursuite de l'opération en régie sur le secteur du Chemin Vert à Bobigny et le démarrage d'une nouvelle opération en régie sur le secteur Cartier Bresson-Magenta aux 4 Chemins à Pantin.
- La poursuite et la montée en charge des opérations d'aménagement engagées début 2023 sur Le Londeau à Noisy-le-sec et Paul Eluard à Bobigny

- Avec la désignation de l'ensemble des aménageurs en charge de la réalisation des opérations d'aménagement entre le deuxième semestre 2023 (TCA Abreuvoir à Bobigny, TCA La Noue Malassis à Bagnolet, TCA La Noue Montreuil, TCA La Sablière Bondy, TCA Bethisy à Noisy-le-sec) et prévues au premier semestre 2024 (TCA Gagarine Phase 2 à Romainville, TCA Blanqui et Noue Caillet à Bondy, TCA Ilot 27 à Pantin, TCA Chemin Vert à Bobigny et Morillon à Montreuil), une augmentation très importante des participations aménageurs, marquant le passage en phase opérationnelle de l'ensemble des PRU.
- Les dépenses d'études liées au montage du dossier Quartiers résilients en vue de l'obtention de subventions supplémentaires en matière de renaturation des PRU, et à la coordination globale des projets.

En fonctionnement :

- Suite à l'élaboration d'une charte graphique commune aux projets de renouvellement urbain, la déclinaison d'une série de supports à destination des habitants sur les 12 projets pour mieux concerter et informer sur les projets maintenant stabilisés
- La mise en œuvre opérationnelle des premiers ateliers vidéo en vue de la réalisation d'un webdocumentaire participatif sur les 12 PRU d'Est Ensemble, pour une première diffusion prévue à l'été.

Pour mémoire, la politique de renouvellement urbain est financée par l'ANRU (taux de subvention de la collectivité variant de 35 à 50% selon les villes + appels à projet ANRU+ Quartiers Résilients, ...), la Région et l'Etat au gré des appels à projet. Le reste-à-charge est financé indirectement par les Villes via le FCCT transfert.

❖ **Les crédits du secteur en 2024 (hors ressources humaines et hors restes à réaliser)**

BP 2024	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	0,9 M€	1,1 M€
Investissement	19,5 M€	6,8 M€

8. L'AMENAGEMENT URBAIN ET LES DEPLACEMENTS

Cette politique publique s'articule autour des axes principaux suivant : l'aménagement, la planification, les déplacements et le foncier.

1- Aménagement

a. Projets d'aménagement opérationnels (ZACs) :

L'objectif poursuivi est de maîtriser le montant des participations des collectivités aux bilans des opérations voire à sa réduction. Les inscriptions correspondent aux prévisions des derniers Comptes-rendus annuels à la collectivité locale (CRACL 2022). La recherche de financements extérieurs se poursuit par divers axes : Fonds friches, Fonds verts, Projet Partenarial d'Aménagement des 3 territoires d'entraînement (Faubourg/Porte de Bagnolet, Plaine de l'Ourcq, Parc des hauteurs), DSIL, fonds d'investissement métropolitain... Ils viendront réduire le montant des participations publiques au bilan d'aménagement ou améliorer la qualité des projets.

8 projets sont aujourd'hui opérationnels impliquant des financements d'Est Ensemble et des communes : ZAC EcoQuartier Gare de Pantin 4 Chemins (Pantin), ZAC du Port (Pantin), ZAC de l'Horloge (Romainville), ZAC Ecocité Canal de l'Ourcq (Bobigny), ZAC Quartier Durable de la Plaine de l'Ourcq (Noisy-le-Sec), ZAC Rives de l'Ourcq (Bondy), Concession Lucie Aubrac (Les Lilas), ZAC Boissière-Acacia (Montreuil).

La particularité de la ZAC Boissière Acacia est qu'elle est portée par Est Ensemble, ainsi elle nécessite toujours d'inscrire des budgets pour les acquisitions foncières dont les échéances dépendent de la décision du juge des expropriations (impactant souvent le taux d'exécution). Des recettes équivalentes aux dépenses sont attendues (revente à Nexity).

b. Actions de restructuration urbaine :

Une passerelle le long du Canal de l'Ourcq sur la commune de Bondy et sous Maîtrise d'ouvrage Est Ensemble, cofinancée par Bondy, la DSIL et le Fonds d'Investissement Métropolitain, est en cours de réalisation. Les marchés travaux vont être attribués en 2024 et les premiers travaux pourront commencer cette année pour une livraison en 2025.

c. Etudes urbaines :

Les études urbaines sont hébergées dans les 3 AP Territoires d'entraînement (Plaine de l'Ourcq, Parc des Hauteurs et Faubourg).

Les études urbaines Raymond Queneau (Pantin, Bobigny, Romainville) et Abords du T1 (Noisy, Romainville et Montreuil) sont terminées et une nouvelle phase pré-opérationnelle est engagée. Le plan-guide des Abords du T1 a été approuvé en conseil de territoire en 2023.

Le plan-guide de la Porte de Bagnolet a été adopté en conseil de territoire en 2023. Un PPA est en cours d'élaboration en vue du lancement de 2 ans d'études d'approfondissement confiées à la coordination de la Métropole du Grand Paris et la SPL Paris & Métropole Aménagement. Une étude impact santé est lancée avec la Ville de Paris par transfert de maîtrise d'ouvrage et co-financée par l'ARS, tandis qu'une action d'urbanisme transitoire est mise en œuvre.

Les études urbaines engagées sur les secteurs Pont de Bondy (Bobigny, Noisy, Bondy), avenue Gallieni Canal à Bondy se poursuivent.

Une étude urbaine sur le secteur de La Folie (Bobigny, Noisy, Romainville) est prévue.

Enfin, deux études locales réalisées dans le cadre d'une mise à disposition de service (MADS) avec la Ville de Bobigny sur les secteurs Pablo Picasso et Grand Quadrilatère se terminent.

Les études urbaines sont financées à plus de 50% par des financements extérieurs (ANRU, EPFIF, CDC-Banque des Territoires).

Les secteurs étudiés pourraient devenir de futures opérations d'aménagement.

d. Outils d'aménagement :

Est Ensemble a confié ses opérations à 5 outils d'aménagement : Soreqa, SEMIP/SPL Ensemble, SEM Sequano/SPL Sequano Grand Paris, SPL Résilience & Innovation et SPL Paris & Métropole Aménagement.

e. **L'approche environnementale de l'aménagement et du renouvellement urbain :**

Afin d'améliorer continuellement la qualité environnementale des projets, ceux-ci sont accompagnés à travers divers expertises : appropriation continue de la réglementation environnementale, mise en place de convention d'objectifs environnementaux dans les traités de concession, développement de la renaturation et de la végétalisation, développement de l'urbanisme temporaire (AMI annuel Tempo'), déploiement des chartes économie circulaire et agriculture urbaine (adoptée en 2023 et signée en 2024), poursuite des réflexions en faveur de la démocratie alimentaire.

Un plan-guide action-renaturation pour atteindre 12m² d'espaces verts/habitant est en cours d'élaboration.

2- Planification

L'amélioration continue du PLUi se poursuit : lancement, élaboration puis arrêt de la modification 3 du PLUi en 2024 (approbation prévue en 2025), élaboration et arrêt de la révision allégée relative au volet patrimoine du PLUi en 2024 (approbation prévue début 2025). Plusieurs évolutions ponctuelles du PLUi sont également prévues : modification simplifiée n°2 des Mercuriales à Bagnolet, intégration du nouveau PPRN de Bagnolet, déclaration de projet PAPAG Haut Montreuil, MECDU ZAC Ecoquartier Gare de Pantin.

L'année sera également marquée par l'approbation du règlement local de publicité (RLPI).

3- Déplacements

L'élaboration du Plan local des mobilités se poursuit et sera approuvé en 2024.

Est Ensemble contribue à l'émergence de nouveaux transports en commun portés par IDFM ou le CD93 : M11, T1, Tzen3, M15, navette fluviale sur le canal de l'Ourcq, T11, M1, M3, M9, M5 La Folie.

Est Ensemble pilote 2 études de pôle multimodale liées au Grand Paris Express : Pont de Bondy et Gare de Bondy et contribue à l'élaboration de - autres pôles multimodaux : Pantin RER, Noisy RER, Bagnolet Gallieni, Fort d'Aubervilliers, Bobigny-Drancy, Bobigny Pablo Picasso.

Est Ensemble gère le service de 3 navettes urbaines de proximité : Till'bus aux Lilas, P'tit Bus au Pré-Saint-Gervais et TUB à Bondy.

Enfin, l'étude relative à l'amélioration de l'accessibilité des bus d'Est Ensemble est finalisée et doit se poursuivre par la création d'une nouvelle ligne nord-sud traversant le territoire du Faubourg reliant QPV et centres-villes.

4- Foncier

Est Ensemble est titulaire du Droit de Préemption Urbain (DPU) depuis le 1^{er} janvier 2018, est signataire des 9 conventions d'intervention foncière tripartite EPFIF-EE-Commune pour un montant cumulé de 450M€ et de la convention bilatérale EPFIF-Est Ensemble pour le cofinancement d'études. Sur cette base, Est Ensemble lance en 2024 une réflexion pour l'élaboration d'une stratégie foncière territoriale en vue de diminuer le coût des opérations d'aménagement, de permettre la renaturation du territoire et de mieux connaître l'état des marchés foncier et immobilier à l'œuvre.

❖ **Les crédits du secteur en 2024 (hors ressources humaines et hors restes à réaliser)**

BP 2024	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1,0 M€	0,6 M€
Investissement	13,0 M€	4,6 M€

9. NATURE ET TRANSITION ECOLOGIQUE

Cette politique publique se décline autour de quatre principales missions : la gestion des 3 parcs transférés depuis 2015, le plan arbres, le grand chemin et l'accompagnement des usagers à la transition écologique.

1- Gérer et entretenir les 45 hectares des 3 parcs d'Est Ensemble

Est Ensemble assure la gestion des 3 parcs transférés : le Parc des Beaumonts à Montreuil, le parc des Guillaumeux à Noisy et le Bois de Bondy. L'EPT met en œuvre une gestion écologique de ces espaces verts et garantit la sécurité des usagers tant lors de leurs déambulations dans les parcs que lors de leur utilisation des mobiliers ou aires de jeux. Pour ce faire, l'EPT mobilise des prestataires via des marchés publics et ne dispose pas de régie.

Les marchés d'entretien des parcs, de contrôle et de maintenance de jeux sont soumis à une réévaluation annuelle qui entraîne une augmentation incompressible d'environ 3%. En 2024, les évolutions pour l'animation des parcs, pilotées à la direction des sports, permettent de contenir le budget avec une légère baisse de 2% malgré l'intégration des parcelles des parcs des Guillaumeux restituées par la RATP.

Pour ce qui concerne l'investissement, un effort important est fait par l'EPT en 2024 pour assurer le lancement des travaux d'aménagement de la dernière tranche du parc des Guillaumeux. De même, dans le parc des Beaumonts, plusieurs projets de réhabilitations seront menés : la cascade sera restaurée, la mare de Brie sera clôturée pour limiter la pollution de cette résurgence naturelle et un plan de gestion sera réalisé pour préparer les futurs investissements. A Bondy, deux nouveaux équipements sportifs seront installés, l'étang sera réhabilité et l'aire de jeux pour enfants du verger sera remise en état.

Ce budget ne permet cependant pas d'assurer un entretien supérieur aux strictes mesures nécessaires à la sécurisation des parcs. Le programme de réhabilitation devra être poursuivi sur le parc des Beaumonts notamment pendant plusieurs années.

2- Plan 20 000 arbres et renaturation

Le plan Arbres a été lancé par Est Ensemble en octobre 2022. Avec un objectif de plantation de 20 000 arbres à échéance 2026, il vise à répondre à l'urgence climatique et à atténuer le phénomène d'îlots de chaleur urbains (ICU) sur le territoire. Ce plan est cohérent avec les engagements issus de la Convention citoyenne locale pour le climat et la biodiversité, de renaturation du territoire.

Un budget de 7,784 millions d'euros est inscrit en 2024 pour la poursuite des plantations d'arbres engagées dès novembre 2023 sur l'ensemble du territoire.

Plus largement, le plan arbres s'intègre dans la politique de renaturation d'Est Ensemble qui prévoit la réalisation de tronçons du Grand Chemin, la renaturation des berges de l'Ourcq et la réalisation d'une étude pré-opérationnelle pour la sanctuarisation des espaces de nature dans le PLU et le développement de projets de plantation ou d'espaces verts.

3- Accompagnement des usagers à la transition écologique

L'année 2024 sera donc dédiée à l'adoption du PCAET et la poursuite du COT TETE, à la poursuite du dispositif Ambassadeurs climat et du Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRT) et à la préfiguration des guichets uniques d'accompagnement des usagers.

Le partenariat avec l'ALEC MVE dans le cadre de l'adhésion de l'EPT sera poursuivi. Parallèlement, l'accompagnement de projets de développement des EnR ou de réseaux de chaleurs sera poursuivi en lien avec les municipalités et les différents acteurs du territoire.

Ces actions de transitions énergétiques sont co-financées à hauteur de 86 665 € au total grâce au partenariat signé avec l'ADEME et à l'engagement dans les labélisations Climat-Air-Energie et Economie circulaire, qui sera poursuivi.

4- Le Grand chemin

Historiquement, le projet de Promenade des hauteurs totalisait un linéaire d'environ 42 kilomètres traversant 10 villes dont Paris, Rosny et Fontenay. En cours de stabilisation pour inclure les villes de Bondy et Bobigny, et relier les berges de l'Ourcq, le tracé du Grand Chemin pourrait finalement totaliser 55 kilomètres dont :

- 36 kilomètres environ sur le territoire d'Est Ensemble
- 30 quartiers du territoire (au sens administratif)
- 6 quartiers prioritaires de la politique de la ville, au sein du territoire

L'étude d'esquisse à l'échelle de la grande figure a été menée en 2022-2023 et rendu à l'automne 2023. Les présentations aux villes ont débuté depuis le 1er semestre 2023 et se poursuivent sur le 1er trimestre 2024.

A l'échelle de la grande figure, les études préliminaires se déclinent comme suit : un diagnostic, une esquisse et la stabilisation d'un plan guide à l'échelle de l'ensemble du Grand Chemin.

L'avant-projet du tronçon démonstrateur des Lilas a été rendu en juillet 2023 et présentée à la ville, avant le dépôt du permis d'aménager fin juillet 2023. Le chantier d'aménagement a démarré en décembre 2023, et sera poursuivie jusqu'en janvier 2025.

Parallèlement, le tronçon de Montreuil est en cours de phase AVP. Les dossiers réglementaires seront déposés en avril et le marché subséquent sera mis en consultation des entreprises au mois de juin 2024 pour un démarrage du chantier à l'automne. Les études nécessaires au développement du Grand chemin sur l'ensemble des villes d'Est Ensemble seront poursuivies et la maîtrise d'œuvre engagée sur Bagnolet, Romainville et la prolongation du tronçon des Lilas. Ces études consistent en la récolte de toutes les données d'entrées nécessaires, puis aux phases de conception depuis l'AVP jusqu'à l'ACT.

Le grand chemin connaîtra donc en 2024 une nette avancée dans sa réalisation avec l'engagement renforcé de l'EPT à hauteur de 8 millions d'euros.

❖ Les crédits du secteur en 2024 (hors ressources humaines et hors restes à réaliser)

BP 2024	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1,0 M€	0,1 M€
Investissement	16,8 M€	3,8 M€

10. L'EMPLOI, L'ECONOMIE ET LA COHESION SOCIALE

Est Ensemble mène une politique ambitieuse en matière d'emploi, d'insertion et de développement économique, structurée autour de trois axes :

- Soutien à l'insertion professionnelle et à l'emploi, en particulier des jeunes, des plus fragiles, et des femmes
- Accompagnement aux entreprises (création, développement, soutien financier) en particulier dans le champ de l'ESS, de l'économie circulaire et des filières prioritaires
- Accélération de la transformation écologique, de la décarbonation de l'économie locale, et de la relocalisation des activités productives et artisanales.

En matière **d'emploi et d'insertion**, le budget d'Est Ensemble soutient des associations porteuses de projets sur ces champs, au premier rang desquelles Ensemble pour l'emploi, qui porte le Plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi (PLIE) territorial, à hauteur de 570 000€. Est Ensemble favorise et finance l'accès aux droits et l'insertion professionnelle des habitants par le biais d'actions territorialisées dans ses réseaux d'équipements de proximité : conseils juridiques gratuits dans les points d'accès au droit et accompagnement des publics du territoire vers l'emploi, l'insertion et la formation professionnelle dans les Maisons de l'emploi. Dans ce champ, les principaux projets au budget pour 2024 sont :

- Poursuite du Plan régional pour l'insertion des jeunes (PRIJ), avec les subventions accordées aux 9 structures membres du consortium portés par Est Ensemble (plus de 800 jeunes accompagnés depuis 2022)
- Poursuite et extension de l'action en faveur de l'insertion et l'emploi des femmes en QPV, avec le dispositif de la Cité de l'emploi (60 000k€) ;
- Promotion du Droit à l'emploi, au sein de 3 quartiers **Territoire Zéro chômeurs de Longue Durée**, sur les territoires labellisés de Pantin (Quatre chemins) et de Bagnolet (La Noue-La Capsulerie) et démarche de labellisation à Bondy (soutien de 148 000€ en fonctionnement pour le cofinancement des postes de direction, l'animation du comité local pour l'emploi et le lancement de la démarche d'évaluation ; 100 000€ en investissement pour le soutien aux travaux/acquisition de matériel pour les entreprises à but d'emploi) ;
- Nouvelle édition du Forum de l'emploi (60k€) ;
- Projet pour mobiliser les acteurs (collectivité, employeurs, OPCO, organismes de formation) pour mener des actions afin de répondre aux tensions de recrutement sur métiers du social (porté par UT Montreuil-Bagnolet) : 6 000€ (animation de groupes de travail + méthodologie à dupliquer sur d'autres filières).
- Animation territoriale des acteurs de l'emploi et de l'insertion, à travers l'organisation d'événements emploi (notamment hors les murs et dans les QPV (15 K€ par UT en fonctionnement) ...

En matière de **relation entreprises**, Est Ensemble structure une offre de service adaptée selon les besoins et la taille des entreprises, pour répondre à leurs enjeux de premier niveau. En retour, Est Ensemble portera des partenariats pour responsabiliser les entreprises sur leur responsabilité sociale et territoriale en matière d'emploi et d'impact écologique. Dans cette logique, il sera développé l'appui aux TPE/PME (accès à la commande publique, démarche RSE, appui RH), l'aide à la création et au développement des entreprises, le développement des filières stratégiques (dont les métiers de l'artisanat d'art, secteurs productifs, l'économie circulaire ou à impact et la filière textile). Est Ensemble poursuivra son action en matière de développement d'immobilier d'entreprise (SAFT, Pôle excellence pour l'économie circulaire et solidaire, projet d'équipement économique mutualisé avec une médiathèque à Bondy notamment), d'appui à la recherche de locaux d'activité, et de développement d'une politique de rez-de-chaussée actifs, programmation et montage d'opérations d'immobilier économique en ZAC, PRU, zones d'activités économiques, etc.. Dans ce domaine, les principaux projets prévus au budget 2024 sont :

- Soutien au développement économique des quartiers : reconduction du fonds pour le développement économique des quartiers (350 K€ en investissement)
- Nouvelles modalités de soutien aux structures de l'ESS et de la transition au sein d'un Fonds à Impact : 270 000€
- Programme ELLIPSE (43k€ en fonctionnement) : appui au sourcing des TPE/PME et structures de l'ESS, Journée de la commande publique pour favoriser l'accès des TPE/PME à la commande publique
- Accompagnement au développement des entreprises hébergées à la pépinière d'entreprises de Montreuil (15 K€).
- Etudes stratégiques et opérationnelles en matière de développement d'immobilier économique (100k€ en investissement) :
 - o Poursuite de l'étude de programmation et de montage immobilier du Pôle d'excellence d'économie circulaire et solidaire
 - o Lancement des études techniques, architecturales, de montage économique et immobilier de l'Usine des Transitions

- Etudes de développement économique et de montage immobilier dans les PRU : programmation de rez-de-chaussée actifs à Noisy-le-Sec (Béthisy) et à Bondy (Blanqui) et Bobigny (Centre-ville, Etoile, Abrevoir), développement d'un pôle d'industrie culturelle et créative aux Sept Arpents.
- Nouveau partenariat avec le Réseau Entreprendre 93 (10k€), afin de proposer une nouvelle offre d'accompagnement des entreprises du territoire (mentorat, financement, événements Business).
- Animation territoriale des acteurs des réseaux d'entreprises, à travers l'organisation d'événements d'information, de mise en réseau

En matière de transition écologique, Est Ensemble poursuit son action en faveur de la décarbonation de l'économie, de la relocalisation des activités productives et le développement de l'économie circulaire. Dans ce domaine, les principaux projets prévus au budget 2024 sont :

- Etat des lieux et identification des leviers de mutation et de requalification des zones d'activité économique (ZAE) du territoire (60k€ en fonctionnement)
- Soutien à l'économie de la transition et de l'ESS (50k€ en fonctionnement) : animation de l'Usine des Transition, et du projet de Pôle d'excellence d'économie circulaire et solidaire (PEECS)
- Préparation de l'édition 2025 de la Biennale des métiers d'art Emergences, pour valoriser et les métiers d'arts sur le territoire et faire rayonner la filière, avec une ouverture plus importante aux habitants, écoles, entreprises de l'artisanat à l'échelle territoriale (80K€ en fonctionnement).
- Soutien au Mois de l'ESS (4 000€).
- Partenariat avec la Chambre régionale de l'ESS (CRESS) pour une étude sur le financement et l'accès au foncier (10k€).

❖ **Les crédits du secteur en 2024 (hors ressources humaines et hors restes à réaliser)**

BP 2024	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2,1 M€	1,0 M€
Investissement	2,1 M€	1,7 M€

11. LA POLITIQUE DE LA VILLE ET L'ACCES AUX DROITS

Domaine de compétence obligatoire portée par l'EPT, la politique de la ville est une politique de solidarité et de justice sociale permettant d'améliorer les conditions de vie des habitants et de revaloriser les quartiers défavorisés en réduisant les inégalités entre les territoires. C'est l'un des principaux outils de justice sociale portée par Est Ensemble.

Le pôle politique de la ville et accès au Droit (PVAD) assure le pilotage stratégique et technique, l'animation et la mise en œuvre sur le territoire du contrat de ville. Cela consiste plus particulièrement dans l'accompagnement, le suivi, l'instruction, la coordination et l'évaluation des actions financées dans le cadre du Contrat de ville (crédits spécifiques bop 147). L'objectif est également d'interpeller et de mobiliser l'ensemble des partenaires institutionnels de droit commun qui interviennent dans les quartiers afin qu'ils adaptent les actions et dispositifs qu'ils portent (via leurs différents domaines de compétences) pour les rendre plus effectifs, cohérents et efficaces pour répondre aux problématiques identifiées.

En partenariat étroit avec les villes, l'État et les partenaires institutionnels, c'est en moyenne 500 projets (dont 400 associations) qui sont financés chaque année pour intervenir dans les 20 quartiers prioritaires d'Est Ensemble. L'Appel à projet partenarial du contrat de ville finance les acteurs locaux sur des thématiques variées qui touchent au quotidien des habitants : cohésion sociale (éducation et jeunesse ; santé ; citoyenneté-lien social ; accès aux droits ; sécurité-tranquillité publique-prévention de la délinquance ; lutte contre les discriminations ; égalité femmes-hommes ; transition écologique), mais également sur le développement économique et l'emploi ou encore l'habitat et le cadre de vie.

Le pôle PVAD assure également l'animation et la coordination de l'accès au Droit juridique. En particulier par la mise en œuvre de permanences juridiques gratuites et confidentielles assurées par des professionnels du droit dans 7 points justices. Afin de permettre aux habitants de mieux connaître leurs droits et conseiller les usagers sur les démarches à entreprendre, des prestataires sélectionnés y exercent grâce à une procédure de marché public (avocat généraliste, aide aux victimes, droit des étrangers, droit au logement, droit de la consommation et du surendettement, droit du travail, droits des femmes et de la famille, écrivain public,) auxquelles se rajoutent des permanences avec des partenaires négociés à titre gracieux (délégué du Défenseur des droits, notaires). Est Ensemble verse également une cotisation au CDAD (Conseil départemental d'accès au droit) dans le cadre de la labellisation points justices avec une convention de partenariat qui permet la mise à disposition de professionnels généralistes pour des permanences supplémentaires.

❖ Les crédits du secteur en 2024 (hors ressources humaines et hors restes à réaliser)

BP 2024	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1,1 M€	0,4 M€

12. LA POLITIQUE BATIMENTAIRE

1. Equipements livrés en 2024

- Le centre nautique Maurice Thorez à Montreuil (opération à 23,7 M€)

Les travaux initiés le 1^{er} avril 2023 seront achevés le 31 mai 2024 pour permettre l'accueil des entrainements de Waterpolo. 9,7M€ sont consacrés à l'achèvement des travaux. Les recettes affectées à cette opération pour l'année 2024 sont de 7 M €.

- Le conservatoire de Montreuil (opération à 10,4 M€)

Les travaux initiés durant l'été 2023 seront achevés à l'été 2023 pour une ouverture du conservatoire en septembre. 7M€ qui sont consacrés cette année pour l'achèvement des travaux. 0,5 M€ qui seront perçus en 2024 au titre de cette opération.

- Les bureaux pour la Régie de l'eau au sein de l'hôtel de territoire à Romainville

Les aménagements s'achèvent en 2024 avec un budget de 300 K€ alloués aux travaux.

2. Opérations de construction et de rénovations lourdes en chantier :

- Le cinéma de Bobigny (opération votée à 22, 2M€) :

Les travaux vont démarrer au cours du deuxième trimestre 2024. 3,8M € sont consacrés au démarrage des travaux sont l'achèvement est prévu en septembre 2025.

- Le conservatoire du Pré-Saint-Gervais :

Suite à l'incendie, les travaux sont en phase de reprise. L'expertise judiciaire arrive à son terme et le chiffrage définitif des travaux restant à réaliser pourra être établi. Aujourd'hui, le coût total de l'opération devrait se rapprocher de 15,4 millions de dépenses. Il est pour l'heure difficile d'estimer les remboursements qui seront liés à l'expertise judiciaire.

Si certaines entreprises poursuivent leurs marchés, 8 sur les 16 lots initiaux doivent faire l'objet d'une nouvelle mise en concurrence. L'attribution de ces lots est prévue début juillet permettant une reprise des travaux au mois d'août. 1,75 M€ sont consacrés aux travaux cette année.

3. Opérations en cours :

- La piscine des Malassis à Bagnolet (24,6 M€)

Le marché global de performance a été attribué le 18 mars. L'opération de construction de l'équipement mutualisé salle de sports de contact / piscine s'achèvera en 2026. 3,4 M€ seront consacrés aux études et la préparation de chantier sur cette année 2024.

- La médiathèque et pépinière d'entreprises de Bondy : (opération à 10,8 M€)

La procédure d'attribution des lots travaux en cours. Les travaux démarreront au cours du 3^{ème} semestre 2024. 1,3 M€ seront prévus cette année.

- La rénovation de la bibliothèque Diderot à Bondy (opération à 8,4 M€)

Les études d'avant-projet sont en cours. L'appel d'offres travaux devrait être lancé en fin d'année. Le budget d'études prévu cette année est de 450K€

4. Les travaux d'entretien et de rénovation du patrimoine Bâti

Est Ensemble poursuit son engagement pour l'amélioration de son patrimoine bâti avec 2 M€ consacrés aux travaux de GER avec l'entretien les améliorations techniques pour diminuer les impacts environnementaux (Eclairages LED, installations de GTB, Menuiseries performantes, isolation...)

Détails GER				
Equipements	GER	Montants P3 Contractuels	Montant total	%
Quadrium	200 000,00 €	18 550,00 €	218 550,00 €	8,47%
Points d'accès aux droits	13 000,00 €		13 000,00 €	0,50%
Conservatoires	202 000,00 €	69 500,00 €	271 500,00 €	10,52%
Bibliothèques	276 000,00 €	40 550,00 €	316 550,00 €	12,27%
Cinémas	303 000,00 €	33 300,00 €	336 300,00 €	13,03%
Piscines	819 000,00 €	360 200,00 €	1 179 200,00 €	45,69%
Parcs	15 000,00 €		15 000,00 €	0,58%
Activités économiques	32 400,00 €	800,00 €	33 200,00 €	1,29%
Maisons de l'emploi	37 000,00 €	3 350,00 €	40 350,00 €	1,56%
UT	93 000,00 €	5 200,00 €	98 200,00 €	3,80%
Déchetteries	59 000,00 €		59 000,00 €	2,29%
Total général	2 049 400,00 €	531 450,00 €	2 580 850,00 €	100,00%
%	79,41%	20,59%	100,00%	

Plusieurs équipements font l'objet en 2024 de travaux d'amélioration des espaces et de rénovation des équipements techniques en vue de diminuer les consommations énergétiques :

Piscine Beaufort Bondy (rénovation des espaces d'accueil)	250 000,00 €
Piscine Herriot NLS (améliorations des espaces publics)	100 000,00 €
Piscine MAP Montreuil (Etude et préparation de la diminution du volume du bassin)	250 000,00 €
Piscine Guimier – Romainville (réfection de l'étanchéité du bassin et rénovation du système de chauffage et ventilation)	500 000,00 €
Piscine Mulinghausen - Les Lilas (installation d'un bâtiment modulaire)	300 000,00 €
Médiathèque de Bagnolet (réfection du système de chauffage et ventilation)	500 000,00 €